



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de procurations : 8

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane GODARD	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

### Membres absents :

Madame Catherine VICTOR	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME****Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise »  
(SPLAAD) - Rapport annuel des élus mandataires de Dijon métropole**

Dijon métropole est actionnaire majoritaire de la SPLAAD, Société Publique Locale, dont l'objet est de procéder exclusivement pour le compte de ses actionnaires à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations, par voie de convention de prestations intégrées « in house ».

Pour mémoire, Dijon métropole détient à ce jour 1 530 actions au capital social de la SPLAAD (55,84 %), d'une valeur nominale de 1 000 euros.

Sur l'exercice ouvert du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, les représentants permanents de Dijon métropole au conseil d'administration de la SPLAAD sont :

- Monsieur Pierre PRIBETICH qui assume également la présidence de la Société
- Monsieur Thierry FALCONNET
- Madame Nathalie KOENDERS
- Monsieur Rémi DETANG
- Monsieur Dominique GRIMPRET
- Monsieur Nicolas BOURNY
- Monsieur Patrick CHAPUIS
- Monsieur Philippe BELLEVILLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces représentants permanents doivent rendre compte de leurs missions à l'assemblée délibérante de Dijon métropole au moins une fois par an.

C'est dans ce cadre que les représentants permanents sus désignés ont l'honneur de soumettre à votre appréciation un rapport synthétique sur l'exercice de la SPLAAD, clos au 31 décembre 2022.

Il est précisé que le contenu de ce compte-rendu annuel a évolué par rapport aux exercices précédents. En effet, ses mentions sont désormais normées par la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) n°2022-217 du 21 février 2022. Le législateur a souhaité positionner ce rapport comme un document de référence en matière de transparence d'action des entreprises publiques locales.

Les thématiques abordées figurent dans le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice, réunion le 28 juin 2023. Il est possible de se référer à ces documents pour toute information complémentaire.

Aucune nouvelle Convention de Prestations Intégrées concernant des compétences exercées par Dijon métropole n'a été notifiée au cours de l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2022, les dépenses de la société s'élèvent à 1 870 000 € et les recettes s'établissent à 1 749 000 € faisant apparaître un résultat net – 120 970 €.

Les dépenses ont augmenté de 11,79 % entre les deux exercices. Cette augmentation est principalement due à des dépenses liées aux véhicules, une augmentation des frais de déplacements et de formation liée à la fin de la période Covid, une augmentation de la maintenance informatique et une augmentation des salariés.

Les recettes ont diminué de 38,02 % entre les deux exercices. Cette diminution s'explique par deux facteurs principaux : la livraison fin 2021 du Campus Métropolitain, qui n'a donc pas engendré de rémunération sur l'exercice 2022 (- 650K€) et par l'application des nouvelles règles relatives à la rémunération forfaitaire ayant conduit la Direction générale à ne pas appeler cette rémunération forfaitaire sur les opérations de Zones d'activités (Valmy, Beauregard et Ecopole Dijon – Bourgogne) eu égard à leur degré d'avancement par rapport à l'échéance de la convention de

prestation intégrées (CPI) (- 506K€). Le capital social ayant été reconstitué au 31 décembre 2020 et les résultats des années précédentes ayant été importants, ce résultat de – 121 K € est absorbé sans difficulté et sans remettre en cause la solidité financière de la société.

Les représentants de Dijon métropole se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information et notamment pour vous transmettre le rapport de gestion et les comptes détaillés de la Société.

Vu le rapport transmis par la SPLAAD, en annexe,

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** le rapport annuel des élus mandataires de Dijon Métropole portant sur l'exercice de la SPLAAD, clos au 31 décembre 2022,
- **de donner quitus** de leurs missions pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 aux élus mandataires siégeant au Conseil d'Administration de la Société :
  - Monsieur Pierre PRIBETICH qui assume également la présidence de la Société
  - Monsieur Thierry FALCONNET
  - Madame Nathalie KOENDERS
  - Monsieur Rémi DETANG
  - Monsieur Dominique GRIMPRET
  - Monsieur Nicolas BOURNY
  - Monsieur Patrick CHAPUIS
  - Monsieur Philippe BELLEVILLE.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN